



Cotisation impayées par employeur

Par **vangelis**, le **21/04/2011 à 10:28**

bonjour, il y a t'il un délai pour réclamer les cotisation impayées par l'employeur depuis 2 ans et demi

Par **alterego**, le **27/04/2011 à 12:06**

Bonjour

Merci de reformuler votre question.

A quelles cotisations faites-vous allusion ? Qui êtes-vous (salarié, employeur etc...) ?

Cordialement

Par **alterego**, le **28/04/2011 à 10:37**

Bonjour

Merci de votre réponse.

L'entreprise existe-t-elle toujours ?

Comment avez-vous connaissance de ce problème ? En avez-vous fait part à votre caisse de retraite ?

Avez-vous les justificatifs de la période d'emploi non cotisée (bulletins de salaires, certificats de travail etc..) ?

De quelle caisse de retraite s'agit-il (régime général, complémentaire ou encore les 2) ?

Désolé de vous poser autant de questions, cela est indispensable pour vous donner la marche à suivre.

Cordialement